

# RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

N° 5 - MAI 2013

26<sup>E</sup> ANNÉE · ISSN 0995-208X

*Notamment ce mois-ci :*

## > REPÈRE

### 5 Colloque

Responsabilité civile, responsabilité pénale : regards croisés

par Cristina CORGAS-BERNARD, Véronique WESTER-OUISSÉ (p. 1)

## > FOCUS

### 16 Le printemps de l'action de groupe

par Laurent BLOCH (p. 2)

## > COMMENTAIRES

par Hubert GROUDEL

### 142 Recours des organismes sociaux

Accident du travail : préjudice réparable (victime directe) en cas de faute inexcusable de l'employeur (p. 65)

### 158 Assurances de biens

Domages consécutifs à un tsunami (p. 74)

### 162 Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages

Conditions de l'opposabilité au FGAO du paiement de l'assureur pour le compte de qui il appartiendra (p. 76)

SOUS LA DIRECTION DE :

Hubert GROUDEL

Repère 5  
Alertes 16 à 18  
Dossier 21 à 35  
Commentaires 135 à 163  
Formule 5

## Dossier

### 21 à 35 Responsabilité civile et responsabilité pénale : regards croisés (Colloque du 22 mars 2013)

Cristina CORGAS-BERNARD, Jean-Christophe SAINT-PAU, Loïs RASCHEL, Daniel GARDNER, Sophie HOCQUET-BERG, Dominique CARTRON, Jacques-Henri ROBERT, Laurent NEYRET, Christian HUGLO, Célia ZOLYNSKI, Véronique WESTER-OUISSÉ, Emmanuel DREYER, Maryline BOIZARD et Patrice JOURDAIN (p. 6)

La Rédaction a le plaisir de publier un dossier spécial regroupant l'ensemble des actes du colloque intitulé « Responsabilité civile et responsabilité pénale : regards croisés », qui s'est tenu, le 22 mars 2013, à la faculté de droit et de science politique de Rennes avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice.

La direction scientifique de cette journée a été confiée à Cristina CORGAS-BERNARD et Véronique WESTER-OUISSÉ.

## Domage

### 135 Obligation pour la victime de minimiser son dommage

Commentaire par Sophie HOCQUET-BERG, professeur à l'université de Lorraine, Institut François Géný (p. 62)

## Victimes d'infraction

### 147 Recours subrogatoire du FGTI : conditions quant à la responsabilité du défendeur autre que l'auteur de l'infraction

Commentaire par Hubert GROUDEL, professeur émérite de l'université Montesquieu-Bordeaux IV (p. 69)